

brochures

COMPTE - RENDU

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

de Périgueux,

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS, LE 31 JANVIER 1841,
AU NOM DU COMITÉ D'ADMINISTRATION,

PAR M. B. DE L.,

Vice-Président du Conseil des Directeurs.



PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE DUPONT, RUE TAILLEFER.

—
1841.

COLLEGE - LIBRARY

UNIVERSITY LIBRARIES - ALBANY

COLLEGE LIBRARIES

UNIVERSITY LIBRARIES

1965



COLLEGE LIBRARIES

UNIVERSITY LIBRARIES - ALBANY - NEW YORK

1965

caisse d'épargne
1841

COMPTE-RENDU

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

de Périgueux,

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS, LE 31 JANVIER 1841,
AU NOM DU COMITÉ D'ADMINISTRATION,

PAR M. B. DE L.,

Vice-Président du Conseil des Directeurs.

-306-

Messieurs, PZ 2574



Nous attendions avec impatience l'époque de cette réunion, pour rendre compte des premières opérations de la caisse d'épargne de Périgueux à ceux qui, par leurs généreux sacrifices, ont contribué à sa fondation.

Ce fut le 3 mai 1840, qu'à la faveur d'une allocation de 1,000 fr. faite par le conseil général de la Dordogne, d'une somme annuelle de 300 fr. votée par le conseil municipal de Périgueux et du produit d'une souscription à laquelle vous avez tous pris part, nous fûmes en mesure d'inaugurer la caisse d'épargne de Périgueux, dont une ordonnance royale, rendue en décembre 1839, avait autorisé la création.

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter a

— 2 —

donc pour objet les faits accomplis pendant huit mois, c'est-à-dire depuis le 3 mai jusqu'au 31 décembre 1840, et l'état de situation de la caisse à cette dernière époque.

Vous êtes, messieurs, des appréciateurs trop éclairés de l'importance des caisses d'épargne, pour qu'il soit nécessaire d'insister ici sur les avantages qui doivent résulter de cette institution, la plus utile, sous tous les rapports, que nous aient donné les temps modernes.

Cependant, qu'il nous soit permis de rappeler succinctement que ces établissements sont destinés à recevoir les petites économies des classes inférieures de la société; à les faire fructifier par l'accumulation des intérêts, pour les leur rendre à leur volonté et suivant leurs besoins; à leur préparer ainsi pour la vieillesse des ressources qui les dispensent d'avoir recours à la charité publique.

Considérée sous le point de vue moral, cette institution n'a pas moins de droits à la bienveillance et à la faveur.

« Aussitôt, dit un publiciste financier, que les hommes « qui vivent du produit de leur travail sont entrés dans les « voies de l'économie, l'esprit d'ordre, de propriété, de « tempérance et de prévoyance remplace en eux celui de la « dissipation; leurs moeurs s'améliorent; ils s'attachent par « leur intérêt même à l'ordre social; ils s'élèvent, ils s'honorent à leurs propres yeux; ils deviennent citoyens. »

Avant d'examiner jusqu'à quel point nous pouvons espérer d'obtenir ces heureux effets de la fondation d'une caisse d'épargne à Périgueux, voyons quelle était sa situation au 31 décembre 1840, telle qu'elle résulte de nos registres et des écritures de la recette générale.

Il a été délivré depuis le 3 mai, jour de l'ouverture de la caisse, jusqu'au 31 décembre dernier, 185 livrets.

Sur ce nombre, 22 ont été soldés intégralement; en sorte

qu'à cette même époque 31 décembre, il ne restait plus que 163 comptes ouverts à la caisse.

Les sommes versées par les 185 déposans se sont élevées à 111,738 fr. 82 c.	
Les intérêts payés par le trésor, à.....	1,024 59
	<hr/>
TOTAL.....	112,763 21
Les sommes retirées s'élèvent à.....	10,576 18
	<hr/>
Il est donc encore dû aux 163 déposans.....	102,187 03

Voilà, messieurs, des résultats généraux d'une grande importance, et qui, relativement du moins à la masse des fonds versés, ont dépassé nos espérances.

Entrons dans les détails et voyons si, sous les autres rapports, la situation de la caisse d'épargne est aussi satisfaisante.

Les 185 livrets distribués et les 111,738 fr. 82 c. déposés se sont répartis de la manière suivante :

CLASSEMENT DES DÉPOSANS.	NOMBRE DES LIVRETS distribués.	AVOIR DES DÉPOSANS.
Ouvriers.....	10	2,053 "
Domestiques	31	7,160 20
Employés.....	8	2,360 "
Militaires	74	79,916 55
Professions diverses	36	16,450 07
Mineurs.....	25	5,794 "
Société de secours mutuels..	1	43 "
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX.....	185	111,758 82

Vous voyez, d'après le dépouillement, messieurs, que les militaires ont eu la plus large part dans le mouvement des fonds de la caisse d'épargne.

Ce résultat est dû, nous sommes heureux de le proclamer, à la sage prévoyance des chefs du 25.^e régiment de ligne en garnison à Périgueux, qui ont su déterminer leurs soldats, et particulièrement les nombreux remplaçans que l'appel des classes antérieures à 1840 a introduits dans ce corps, à verser à la caisse d'épargne le produit de leurs économies et de leurs engagemens.

Certes, si tous ceux qui exercent sur les classes inférieures de la société une autorité quelconque usaient ainsi de leur influence, on ne verrait pas tant d'individus, qui ont employé utilement leur jeunesse dans des carrières diverses, réduits à implorer la pitié publique, en étalant le spectacle affligeant de la misère où ils sont tombés faute de prévoyance.

Les mineurs et les domestiques se sont présentés en assez grand nombre, guidés sans doute par les conseils de leurs tuteurs et de leurs maîtres, qui leur ont fait sentir que la caisse d'épargne est pour eux une seconde providence.

Jusqu'à présent, nous ne voyons figurer sur nos registres que huit employés; et cependant ceux qui remplissaient ces utiles et modestes fonctions sont rangés dans les catégories appelées à profiter de l'institution des caisses d'épargne.

Mais les ouvriers, messieurs, que votre sollicitude a eu spécialement pour objet; les ouvriers qui, presque tous pères de famille, devraient sentir mieux que d'autres la nécessité de demander au présent des garanties d'avenir pour une existence incertaine et précaire, les ouvriers ont été sourds à votre voix, et dix seulement ont répondu à l'appel.

En recherchant les causes de cette déplorable indifférence, nous avons reconnu que la première est l'ignorance complète où sont encore beaucoup de gens appartenant à la classe ouvrière, non-seulement sur la destination de la caisse d'épargne, mais même sur son existence.

Cependant, nous n'avons négligé aucun des moyens de publicité dont nous pouvions disposer pour la faire connaître.

Une seconde cause, qui éloigne de nous les personnes peu éclairées, c'est la crainte chimérique de compromettre, en les déposant, des économies laborieusement acquises, et de n'en pas obtenir le remboursement à volonté.

Nous disons, messieurs, que ces craintes sont chimériques. En effet, qu'on examine la chose sans prévention, et chacun sera convaincu que de tous les établissements financiers, ceux créés par le gouvernement sont les seuls qui puissent donner des garanties et inspirer la confiance; parce que dans le système actuel de notre organisation sociale, cet être moral qu'on nomme *l'état* est le seul qui ait toujours le pouvoir et la volonté de remplir ses engagements; parce que son intérêt lui en fait une loi d'autant plus impérative, que ses obligations sont plus étendues et qu'elles s'appliquent à un plus grand nombre de citoyens.

Il ne peut en être de même des entreprises particulières de banque, quelles que soient d'ailleurs les ressources et le crédit de leurs fondateurs.

De nombreuses catastrophes financières, dont le souvenir n'est pas effacé et dont les effets se font encore ressentir, ne démontrent que trop la vérité de cette assertion.

Il est un troisième motif de l'indifférence ou plutôt de l'éloignement des ouvriers pour la caisse d'épargne: c'est une disposition presque générale et très prononcée à la dissipation et au désordre.

Ce dernier inconvénient est très grave, messieurs, et les obstacles qu'il met à la réalisation de nos projets sont bien difficiles à lever.

En effet, on peut porter la lumière dans les esprits ignorants ou prévenus; on peut dissiper des craintes imaginai-

res, mais on ne change qu'à la longue et avec peine les habitudes, les inclinations et les mœurs.

Toutefois, ne désespérons de rien. La caisse d'épargne est encore trop récente parmi nous pour y être bien comprise. De sages avis, la réflexion, l'expérience et le temps, finiront sans doute par faire apprécier cette institution à sa juste valeur. Mais pour atteindre ce but, il nous faut le concours actif et persévérant de tous les sages amis de l'humanité : nous le réclamons avec confiance.

C'est particulièrement aux chefs d'ateliers ; c'est à ceux qui dirigent des entreprises industrielles ; c'est aux architectes et aux ingénieurs ; c'est à nous tous, enfin, chacun dans sa sphère, qu'est remis le soin d'éclairer les classes laborieuses sur leurs véritables intérêts ; de leur faire entendre que c'est dans les années où le travail est possible qu'il faut se créer des ressources, pour l'époque où l'âge et les infirmités forcent à la retraite.

Pour compléter notre travail, il nous reste à vous entretenir de la dotation de la caisse d'épargne.

Elle se compose :

1. ^o De l'allocation faite par le conseil général de la Dordogne, au budget de 1840	1,000 f. » c.
2. ^o De 500 fr. votés par le conseil municipal de Périgueux, pour chacune des années 1839 et 1840	600 »
3. ^o Du produit de la souscription ouverte en faveur de la caisse, montant jusqu'à ce jour à.....	1,183 »
TOTAL.....	2,783 »
Ajoutant à cette somme les intérêts qu'elle a produits et les bonifications résultant pour la caisse des époques des versemens et des retraits, montant ensemble à.....	202 75
On a un total de	2,987 73
Dont il faut distraire, pour les dépenses de toute nature relatives à l'établissement.....	657 »
RESTE.....	2,550 73

formant, au 31 décembre 1840, la dotation de la caisse.

Cette somme est modique, messieurs ; mais nous avons l'espérance qu'elle s'augmentera de quelques souscriptions annoncées, dont diverses circonstances ont empêché le recouvrement.

Si cette prévision était démentie, nous serions peut-être forcés de demander au conseil municipal de Périgueux un léger supplément d'allocation, pour pourvoir au surcroît de dépense qui doit résulter en 1841 du développement progressif des opérations de la caisse, et de la nécessité d'élever le traitement de M. Chasteau, agent comptable, qui n'est pas en rapport avec le travail dont il est chargé.

Nous saisissons cette occasion, messieurs, pour donner à cet employé un témoignage public de satisfaction pour le zèle, l'exactitude et la parfaite régularité qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Avant de terminer, nous vous donnerons un aperçu des opérations du mois de janvier 1841, qui n'est pas compris dans le compte que nous venons de vous rendre, et nous le mettrons en rapport avec les résultats obtenus en 1840.

Vous savez que pendant huit mois de cette dernière année il a été distribué 185 livrets, terme moyen 23 par mois, et que dans le même temps la caisse a reçu 111,738 fr., c'est-à-dire environ 14,000 fr. par mois.

Pendant le mois de janvier 1841, il a été ouvert 41 nouveaux livrets, et les dépôts se sont élevés à 21,000 fr.

Il y a donc en faveur du mois de janvier 1841, comparé à ceux qui l'ont précédé, une augmentation de 18 dans le nombre des livrets distribués, et de 7,000 fr. dans le chiffre des sommes versées.

Vous verrez dans cet accroissement, messieurs, un gage de prospérité pour l'avenir ; vous en conclurez que la confiance s'établit, que les idées se familiarisent insensiblement

avec la caisse d'épargne, et qu'elle finira par entrer dans nos mœurs.

Tels sont les faits et les réflexions que nous avions à vous présenter. Cet exposé, bien imparfait sans doute, a du moins le mérite de l'exactitude en ce qui concerne les résultats; il peut donner aussi la mesure des espérances que nous sommes en droit de concevoir.

Redoublons de soins et d'efforts, messieurs, pour compléter, pour assurer le succès d'un établissement auquel se rattachent de si grands intérêts.

NOTA. — Dans sa séance du 31 janvier, le conseil des directeurs, modifiant l'article 20 du règlement, a arrêté qu'à partir du 1^{er} janvier 1841, les sommes de 1, 2, 3 et 4 fr., sans fractions centésimales, seraient productives d'intérêts au profit des déposans.





